

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 15 novembre 2024

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
9 novembre 2024

Transmission en Préfecture
21 novembre 2024

Date de publication
21 novembre 2024

**Procuration :**

M. Vincent GOHIER à M. Christophe OLIVE

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°57/2024	[VOIRIE] Délibération de reprise dans le domaine communal de la rue Charles Dennetières. Annule et remplace la délibération N°35/2023.
---------------------------	--

Afin d'actualiser le recensement des voiries communales en Préfecture, il est impératif de préciser dans les délibérations de rétrocession dans le domaine communal des aménagement réalisés par des bailleurs, lotisseurs ou aménageurs en sus des surfaces en m<sup>2</sup> le linéaire de voirie que cela représente. A cet effet, nous reprenons les délibérations initiales en l'indiquant.

Monsieur le Maire informe son conseil que la SA Habitat du Nord souhaite la rétrocession de la voirie du lotissement Charles Dennetières,

La SA Habitat du Nord va céder à la commune les parcelles suivantes destinées à être classées dans le domaine public après acquisition :

- A 811 pour 15m<sup>2</sup>
- A2163 pour 853m<sup>2</sup>
- A 2165 pour 16m<sup>2</sup>
- A2312 pour 3m<sup>2</sup>

- A 2314 pour 1m<sup>2</sup>
- A 2315 pour 1 m<sup>2</sup>

Le total des mètres linéaires pour la rue Charles Dennetières est de 95 ml.

Cette rétrocession est prévue à l'état et pour l'euro symbolique ;

Les frais de géomètre ont été pris en charge par la SIGH ;

L'acte notarié sera confié à Me Mélanie RAULT, Notaire à WAMBRECHIES. (frais à la charge de la SA Habitat du Nord).

Après consultation du conseil municipal, celui-ci donne son accord avec 19 voix pour à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette rétrocession ainsi qu'à signer tous documents relatifs au classement des parcelles reprises ci-dessus dans le domaine public.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

